

RAPPORT FINANCIER 2016

RAPPORT D'AUDIT 2

COMPTES ANNUELS 4

Bilan

Compte de profits et pertes

Annexe aux comptes



Rapport d'audit

Au Gouvernement en Conseil et au Conseil d'administration du
Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

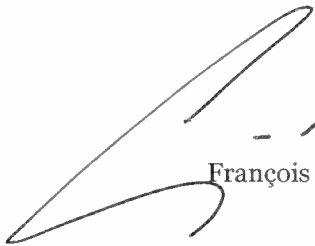


Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 28 avril 2017



- 1.
François Mousel

COMPTES ANNUELS

BILAN (EUR)

ACTIF

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
A. CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ			
I. Capital souscrit non appelé			
II. Capital souscrit appelé et non versé			
B. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT			
C. ACTIF IMMOBILISÉ		15.867.362,49	14.313.007,06
I. Immobilisations incorporelles	2 et 3	178.701,21	190.047,32
1. Frais de développement			
2. Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été		178.701,21	190.047,32
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		178.701,21	190.047,32
b) créés par l'entreprise elle-même			
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux			
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours			
II. Immobilisations corporelles	2 et 3	14.815.945,11	13.250.243,57
1. Terrains et constructions		2.021.156,61	2.747.521,77
2. Installations techniques et machines		10.438.969,89	9.175.286,87
3. Autres installations, outillage et mobilier		680.299,57	725.539,78
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.675.519,04	601.895,15
III. Immobilisations financières	2 et 4	872.716,17	872.716,17
1. Parts dans des entreprises liées		513.550,45	513.550,45
2. Créances sur des entreprises liées		359.165,72	359.165,72
3. Participations			
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations			
6. Autres prêts			

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

		Exercice courant	Exercice précédent
D. ACTIF CIRCULANT		88.954.819,02	75.213.771,85
I. Stocks			
1. Matières premières et consommables			
2. Produits en cours de fabrication			
3. Produits finis et marchandises			
4. Acomptes versés			
II. Créances	2 et 5	25.223.202,11	24.389.610,97
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		4.028.928,35	5.697.123,39
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.028.928,35	5.697.123,39
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
2. Créances sur des entreprises liées			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
4. Autres Créances	2 et 5	21.194.273,76	18.692.487,58
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		21.194.273,76	18.692.487,58
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
III. Valeurs mobilières	2 et 6		
1. Parts dans des entreprises liées			
2. Actions propres ou parts propres			
3. Autres valeurs mobilières			
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		63.731.616,91	50.824.160,88
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	2	511.169,10	357.271,35
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		105.333.350,61	89.884.050,26

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

		Exercice courant	Exercice précédent
A. CAPITAUX PROPRES	2 et 7	71.647.297,21	65.751.395,99
I. Dotations		25.196.617,51	25.196.617,51
II. Primes d'émission			
III. Réserves de réévaluation			
IV. Réserves			
1. Réserve légale			
2. Réserve pour actions propres ou parts propres			
3. Réserves statutaires			
4. Autres réserves			
a) autres réserves disponibles			
b) autres réserves non disponibles			
V. Résultats reportés	2	40.554.778,48	36.585.854,87
VI. Résultat de l'exercice	2	5.895.901,22	3.968.923,61
VII. Acomptes sur dividendes			
VIII. Subventions d'investissement en capital	2		
B. PROVISIONS	2 et 8	748.378,25	605.845,18
1. Provisions pour pensions et obligations similaires			
2. Provisions pour impôts		523.859,25	436.809,16
3. Autres provisions		224.519,00	169.036,02
C. DETTES	2	32.207.344,81	22.748.451,13
1. Emprunts obligataires			
a) Emprunts convertibles			
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
b) Emprunts non convertibles			
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			
2. Dettes envers un établissement de crédit			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

BILAN (EUR) - (Suite)

		Exercice courant	Exercice précédent
3.	Acomptes reçu sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	23.867.014,77	15.377.776,49
	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	23.867.014,77	15.377.776,49
	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
4.	Dettes sur achats et prestations de services	3.883.619,75	1.805.046,36
	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.883.619,75	1.805.046,36
	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
5.	Dettes représentées par des effets de commerce		
	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
6.	Dettes envers des entreprises liées		
	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7.	Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
8.	Autres dettes	4.456.710,29	5.565.628,28
	a) Dettes fiscales	951.399,77	1.077.043,92
	b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1.242.681,39	1.310.699,06
	c) Autres dettes	2.262.629,13	3.177.885,30
	i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.262.629,13	3.177.885,30
	ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
E	COMPTES DE RÉGULARISATION	730.330,34	778.357,96
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		105.333.350,61	89.884.050,26

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EUR)

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
1 Chiffre d'affaires net	2 et 11	5.752.102,91	7.044.909,05
2 Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication			
3 Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif			
4 Autres produits d'exploitation	2 et 12	56.660.075,33	56.511.363,71
5 Matières premières et consommables et autres charges externes	13, 14 et 17	- 13.774.679,82	- 13.830.129,53
a) Matières premières et consommables		- 5.380.390,76	- 3.498.444,32
b) Autres charges externes		- 8.394.289,06	- 10.331.685,21
6 Frais de personnel	15	- 38.053.884,43	- 41.414.498,40
a) Salaires et traitements		- 33.640.344,66	- 36.382.593,91
b) Charges sociales		- 4.400.336,67	- 4.990.951,72
i) couvrant les pensions		- 2.558.139,77	- 2.877.682,82
ii) autres charges sociales		- 1.842.196,90	- 2.113.268,90
c) Autres frais de personnel		- 13.203,10	- 40.952,77
7 Corrections de valeur	3	- 3.582.496,62	- 3.439.741,75
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		- 3.589.416,85	- 3.416.920,84
b) sur éléments de l'actif circulant		6.920,23	- 22.820,91
8 Autres charges d'exploitation	16	- 1.160.432,09	- 1.017.540,08
9 Produits provenant de participations			
a) provenant d'entreprises liées			
b) provenant d'autres participations			
10 Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé			
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres produits ne figurant pas sous a)			
11 Autres intérêts et autres produits financiers		79.856,11	208.733,47
a) provenant d'entreprises liées			
b) autres intérêts et produits financiers		79.856,11	208.733,47
12 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence			

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EUR) - (Suite)

	Notes	Exercice courant	Exercice précédent
13 Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant			- 34.014,40
14 Intérêts et autres charges financières		- 24.640,17	- 60.158,46
a) concernant des entreprises liées			
b) autres intérêts et charges financières		- 24.640,17	- 60.158,46
15 Impôts sur le résultat			
16 Résultat après impôts sur le résultat		5.895.901,22	3.968.923,61
17 Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.			
18 Résultat de l'exercice		5.895.901,22	3.968.923,61

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

NOTE 1 - GENERALITES

Le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) est un établissement public de recherche, de développement et d'innovation créé par la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics. Son siège social est situé 5, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

Le LIST a comme mission spécifique de mener des activités d'innovation et de recherche scientifique orientée par les besoins et intérêts d'acteurs socio-économiques publics ou privés. Le LIST vise à conjuguer finalité socio-économique et excellence scientifique dans ses domaines de compétences en privilégiant une approche pluri- et interdisciplinaire et d'innovation ouverte. Le LIST a comme but de traduire les résultats de ces activités de recherche en innovations utiles et durables pour l'économie et la société. Les connaissances scientifiques créées sont destinées à bénéficier à la société en général et à la communauté scientifique internationale en particulier.

Le LIST réalise des travaux de recherche fondamentale orientée et de recherche appliquée, des études et des développements dans les sciences, la gestion et les technologies de l'environnement, des ressources naturelles, des écosystèmes et des systèmes énergétiques, les agro-biotechnologies, les sciences et technologies des matériaux avancés, les technologies de la santé et les sciences et technologies de l'information, de la communication, de la gestion et de l'organisation.

D'après ses statuts, le LIST peut disposer des ressources suivantes afin de mener à bien ses activités :

- a) les biens meubles, immeubles et immatériels dont il est doté par l'Etat à sa constitution;
- b) les biens meubles, immeubles et immatériels qu'il recueille du ou des centres de recherche publics auxquels il succède en droit;
- c) une contribution financière annuelle inscrite au budget des recettes et des dépenses de l'Etat;
- d) des contributions financières annuelles inscrites au budget des recettes et des dépenses de l'Etat, réservées à l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention préalable entre le Gouvernement et le centre de recherche public;
- e) des revenus provenant de ses activités de recherche, de développement et d'innovation;
- f) des revenus provenant de l'exécution d'un contrat ou d'une convention conclus avec une institution, un organisme ou une société externes;
- g) des dons et legs en espèces ou en nature;
- h) des revenus provenant de la gestion et de la valorisation de son patrimoine ainsi que de ses prises de participation;
- i) des revenus provenant d'une cession des droits de propriété ou d'une attribution de licence;
- j) des contributions financières du fonds national de la recherche et celles d'autres bailleurs de fonds et de l'Union européenne.

En outre, des terrains, des bâtiments, des locaux, des installations et des équipements, appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat, peuvent être mis à la disposition du centre de recherche public.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

En vertu de l'art. 23 de la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics :

- (1) La comptabilité du centre de recherche public est conforme aux principes et modalités régissant la comptabilité des entreprises commerciales.
- (2) L'exercice coïncide avec l'année civile.
- (3) Les comptes annuels sont arrêtés par le conseil d'administration qui décide de l'affectation du résultat.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en complément des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période. Les estimations et jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles d'évaluation

2.2.1. Conversion des devises

La société tient ses comptes en Euro (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Durant l'exercice, les transactions, revenus et charges libellés en une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro sur base des cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs bancaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultat sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de bilan exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfiques et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

2.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, après déductions des éventuelles subventions d'investissement qui s'y rapportent, et sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation, pour autant que leur valeur brute unitaire atteigne 2.000,00 EUR ou qu'il s'agisse de mobilier (considéré comme lot). En raison de l'obsolescence rapide des PC, ceux-ci ne sont pas immobilisés, même si occasionnellement leur coût d'acquisition unitaire devait dépasser le seuil de 2.000,00 EUR.

<u>Type d'immobilisation</u>	<u>Taux d'amortissement annuel retenu</u>
Brevets	5%
Constructions sur sol d'autrui	10% ⁽¹⁾
Installations techniques et équipement de laboratoire	33,33% - 25% - 20% - 16,67% - 12,5% - 10%
Mobilier	10%
Matériel de bureau	20%
Matériel roulant	25%

(1) Ces immobilisations sont liées au site de Belvaux. Le taux d'amortissement a été adapté afin d'amortir complètement la construction jusqu'en août 2019, moment correspondant au reclassement de la zone mise à disposition en zone d'habitat.

La date de début d'amortissement est fixée au 1er jour du mois de la date de mise en service de l'immobilisation.

2.2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeurs cumulés. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. L'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles est décidée sur base de leur pertinence pour mener à bien les activités de R&D du LIST, sans que le niveau d'utilisation prévu ne soit un critère déterminant ni que le niveau d'utilisation réalisé ne constitue un indice de perte de valeur.

2.2.3. Frais de développement

Les frais de développement ne sont pas activés mais sont portés en charges.

2.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition historique (valeur nominale pour les créances et prêts) qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui, de l'avis du conseil d'administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.5. Créances

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, des corrections de valeur spécifiques sont opérées le cas échéant afin de ramener les créances à leur valeur présumée de réalisation. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Les produits à recevoir sont enregistrés en créances résultant de ventes et des prestations de services lorsque les prestations correspondantes font parties du chiffre d'affaires, et en autres créances lorsqu'il s'agit de financements enregistrés en autres produits d'exploitation.

2.2.6. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché, exprimé dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix de marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.7. Comptes de régularisation - Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.8. Dotations

Ce compte fait partie des capitaux propres au passif et reprend les contributions reçues de l'Etat pour le démarrage historique des activités des centres de recherche publics Gabriel Lippmann et Henri Tudor.

2.2.9. Résultats reportés / résultat de l'exercice

L'excédent ou perte comptable de l'année sera traité comptablement comme « résultat de l'exercice » et sera affecté au compte de « résultats reportés » au début de l'exercice suivant.

2.2.10. Subventions d'investissement en capital

Le LIST a opté pour une comptabilisation nette des immobilisations, dès lors les subventions d'investissement éventuelles seront déduites de la valeur d'acquisition des immobilisations portées à l'actif.

2.2.11. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.2.12. Dettes

Les dettes sont reprises au passif à leur valeur nominale.

2.2.13. Acomptes reçus

Les comptes d'acomptes au passif reprennent les avances de fonds ou parties d'avances de fonds prévues dans les contrats conclus avec les bailleurs de fonds du LIST et non encore affectées au règlement de factures ou de déclarations de coûts adressées aux bailleurs de fonds.

2.2.14. Impôts

Suivant l'art. 25 de la loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics, le LIST est exempt de tous droits, taxes et impôts quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes rémunératoires.

2.2.15. Comptes de régularisation - Passif

Ce poste comprend les produits comptabilisés pendant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.2.16. Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend le total des ventes réalisées durant l'exercice. Ces ventes se rapportent à la participation aux frais du LIST versée par nos partenaires dans des projets de recherche collaboratifs, à la rémunération de droits de propriété intellectuelle résultant de ces projets, à la rémunération de prestations de recherche pour des entreprises ou des administrations publiques, ou éventuellement à des prestations de services ou des missions d'expertise ponctuelles.

Les produits relatifs aux contrats commerciaux à long terme (dont l'exécution s'étend sur plus d'un exercice) sont comptabilisés suivant la méthode à l'avancement.

Le degré d'avancement est déterminé à la clôture de l'exercice comptable en se basant sur les coûts recouvrables exposés par rapport aux termes et conditions du contrat de collaboration ou de service. Pour un contrat qui nécessiterait un effort supérieur à celui prévu initialement, une analyse ad hoc sera effectuée.

Il est à noter que les contrats pour lesquels il est prévu à la conclusion du contrat que les coûts ne seront pas entièrement recouvrables auprès des parties du contrat ne sont pas considérés comme des contrats à long terme.

2.2.17. Autres produits d'exploitation

Les contributions financières de l'Etat prévues dans les conventions pluriannuelles et attribuées au titre d'un exercice seront reconnues pour leur totalité en produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les autres contributions financières, qu'elles émanent du Fonds National de la Recherche, de l'Union Européenne ou d'autres bailleurs de fonds, sont en général attribuées pour la réalisation de projets de R&D ou d'autres activités entrant dans le cadre des missions du LIST. Ces contributions sont reconnues en produits de l'exercice suivant leurs conditions d'attribution.

Les contributions financières sont enregistrées sous les autres produits d'exploitations.

Sont également enregistrés en autres produits d'exploitation les produits du LIST non liés à l'exercice de son activité principale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2016 (EUR)

	Immobilisations incorporelles				Immobilisations corporelles			Totaux
	Concessions, brevets, licences	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			
Valeur brute au début de l'exercice	241.281,25	9.659.129,53	27.351.709,84	2.441.480,21	601.895,15			40.295.495,98
Entrées de l'exercice	0,00	34.960,84	2.211.205,90	203.937,80	1.675.519,04			4.125.623,58
Sorties de l'exercice	0,00	0,00	- 346.861,94	- 32.082,13	0,00			- 378.944,07
Transferts	0,00	0,00	601.895,15	0,00	- 601.895,15			0,00
Subventions	0,00	0,00	1.115.439,85	- 97.291,15	0,00			1.018.148,70
Valeur brute à la fin de l'exercice	241.281,25	9.694.090,37	30.933.388,80	2.516.044,73	1.675.519,04			45.060.324,19
Corrections de valeur au début l'exercice	- 51.233,93	- 6.911.607,76	- 18.176.422,97	- 1.715.940,43	0,00			- 26.855.205,09
Dotations	- 11.346,11	- 761.326,00	- 2.664.857,88	- 151.886,86	0,00			- 3.589.416,85
Sorties	0,00	0,00	346.861,94	32.082,13	0,00			378.944,07
Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	- 62.580,04	- 7.672.933,76	- 20.494.418,91	- 1.835.745,16	0,00			- 30.065.677,87
Valeur comptable nette au 31/12/2016	178.701,21	2.021.156,61	10.438.969,89	680.299,57	1.675.519,04			14.994.646,32

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Tableau de variation des parts dans des entreprises liées	31.12.2016 EUR	31.12.2015 EUR
Prix d'acquisition à l'ouverture de l'exercice	513.550,45	527.564,85
Entrées	0.00	20.000,00
Sorties	0.00	-34.014,40
Prix d'acquisition ou coût de revient à la clôture de l'exercice	513.550,45	513.550,45
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice	-	-
Corrections de valeur de l'exercice	-	-
Reprises sur corrections de valeur	-	-
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	-	-
Total des parts dans des entreprises liées	513.550,45	513.550,45

Le LIST détient une participation de 493.550,45 EUR dans la société OAT (Open Assessment Technologies), ainsi qu'une participation dans le GIE-LIST de 20.000,00 EUR.

D'autre part, le LIST a une créance envers OAT de 359.165,72 EUR inscrite aux créances sur entreprises liées.

Nom de la Société (forme juridique)	Siège	Fraction de capital détenu	Date de clôture du dernier exercice	Capitaux propres à la date de clôture de la société commerciale (EUR)	Résultat du dernier exercice (EUR)
Open Assessment Technologies S.A.	9, Avenue des Hauts-Fourneaux L-4362 Esch-sur- Alzette	61,91%	31/12/2015	632.227,35	636.367,99
			*31/12/2016	1.609.720,11	978.821,01

(*) les données au 31/12/2016 sont provisoires étant donné que les comptes annuels d'OAT n'ont pas encore été validés par son conseil d'administration

Au 29 décembre 2016, la société Monitor-IT a été liquidée. La provision de 20.000 EUR constituée en 2015 reste indispensable pour couvrir le risque attaché à la liquidation.

Les montants relatifs au GIE-LIST n'étant pas significatifs, il a été décidé de ne rien présenter.

NOTE 5 - AUTRES CREANCES

Le total des autres créances s'élève au 31 décembre 2016 à 21.194.273,76 EUR (2015 : 18.692.487,58 EUR) et comprend principalement les parts de cofinancements publics qui concernent l'exercice et pour lesquelles les rapports financiers seront émis après le 31 décembre 2016. Ceci représente un montant de 17.154.496,74 EUR (2015 : 14.274.836,44 EUR). Les cofinancements publics attendus sur base des rapports financiers déjà émis s'élèvent à 2.368.827,38 EUR (2015 : 2.765.758,96 EUR). D'autre part, les autres créances comprennent également un montant de TVA à récupérer à hauteur de 1.478.941,59 EUR (2015 : 1.419.975,99 EUR).

NOTE 6 - VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2016, le LIST ne dispose pas de valeurs mobilières.

NOTE 7 - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES POSTES DE « DOTATIONS » ET RESULTATS

Le terme « dotation » est expliqué dans la note 2.2.8.

	Dotations cumulées (EUR)	Résultats reportés (EUR)	Résultat de l'exercice (EUR)
Total au 31.12.2015	25.196.617,51	36.585.854,87	3.968.923,61
Résultat de l'exercice antérieur	-	3.968.923,61	(3.968.923,61)
Résultat de l'exercice	-	-	5.895.901,22
Total au 31.12.2016	25.196.617,51	40.554.778,48	5.895.901,22

NOTE 8 – PROVISIONS

Les provisions s'élèvent au 31 décembre 2016 à 748.378,25 EUR (2015 : 605.845,18 EUR) et concernent principalement un montant destiné à couvrir le remboursement de la TVA perçue sur la partie des locaux loués à des tiers pour 523.859,25 EUR (2015 : 426.443,36 EUR).

NOTE 9 – ACOMPTES RECUS

Les acomptes reçus s'élèvent au 31 décembre 2016 à 23.867.014,77 EUR (2015 : 15.377.776,49 EUR), dont 16.023.779,29 EUR (2015 : 12.250.594,49 EUR) comme avances reçues du Fonds National de la Recherche (FNR) dans le cadre de projets ou d'activités de R&D, et 7.019.775,85 EUR (2015 : 2.778.895,60 EUR) relatifs à des avances reçues de la Commission Européenne pour des projets de R&D. Les avances reçues de la Commission Européenne incluent les montants reçus par le LIST en tant que coordinateur d'un projet européen, et qui sont à redistribuer aux partenaires de ce projet, durant le bref laps de temps entre la réception du montant et la réception du tableau de répartition des avances aux partenaires. Le montant correspondant s'élevait au 31 décembre 2016 à 2.062.174,28 EUR (2015 : 0 EUR), et, au 31 mars 2017, ce montant a été entièrement redistribué.

NOTE 10 - AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent essentiellement des dettes envers le personnel à hauteur de 2.187.635,48 EUR (2015 : 1.841.774,21 EUR), dont en particulier les congés non pris et primes à payer relatifs à l'exercice pour un montant de 2.080.819,18 EUR (2015 : 1.680.547,64 EUR).

NOTE 11 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 5.752.102,91 EUR (2015 : 7.044.909,05 EUR), réparti entre des clients du secteur public, national ou étranger pour 2.282.358,48 EUR (2015 : 3.234.323,10 EUR), et des clients du secteur privé pour 3.469.744,43 EUR (2015 : 3.810.585,95 EUR).

NOTE 12 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	<u>2016 (EUR)</u>	<u>2015 (EUR)</u>
Contribution financière annuelle de l'Etat	40.102.804,89	39.078.000,00
Autres dotations pour des missions d'intérêt public	1.064.170,58	1.064.565,70
Recettes provenant de fonds nationaux	11.721.948,46	11.902.524,01
Recettes provenant de fonds européens et autres	2.864.184,53	2.171.535,66
Refacturation d'activités hébergées	168.134,48	1.574.470,38
Autres	<u>738.832,39</u>	<u>720.267,96</u>
	56.660.075,33	56.511.363,71

NOTE 13 - MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES

Le total des consommations de matières premières et consommables s'élève à 5.380.390,76 EUR (2015 : 3.498.444,32 EUR), et comprend principalement des fournitures et consommables de laboratoire pour un montant de 2.604.779,60 EUR (2015 : 1.674.652,60 EUR), des frais d'études et de prestations de R&D liées aux activités de recherche à hauteur de 1.553.254,91 EUR (2015 : 770.838,95 EUR) et des charges d'eau, gaz et électricité pour 622.021,52 EUR (2015 : 630.280,78 EUR).

NOTE 14 - AUTRES CHARGES EXTERNES

	<u>2016 (EUR)</u>	<u>2015 (EUR)</u>
Locations et charges locatives	1.807.804,57	2.961.305,18
Honoraires et prestations de services	2.039.778,43	2.210.787,30
Entretien et réparations	2.120.667,90	2.079.756,01
Missions, conférences et réceptions	1.692.623,25	1.999.094,03
Assurances, documentation et autres charges	<u>733.414,91</u>	<u>1.080.742,69</u>
	8.394.289,06	10.331.685,21

NOTE 15 - PERSONNEL

Le nombre de personnes employées en moyenne au cours de l'exercice 2016 est de 534 (2015 : 600).

NOTE 16 - REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

En 2016, des indemnités et jetons de présence de 34.033,75 EUR (2015 : 33.266,75 EUR) ont été octroyés aux 9 membres du conseil d'administration conformément au Règlement grand-ducal du 10 juin 2015 portant fixation des indemnités et jetons de présence revenant aux membres des conseils d'administration des centres de recherche publics et au commissaire du Gouvernement.

NOTE 17 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Les honoraires de la révision légale des comptes s'élèvent à 50.000,00 EUR (2015 : 60.000 EUR auxquels s'ajoute un complément de 25.000 EUR relatif à cet exercice).

Pour les autres travaux effectués par le réviseur d'entreprises agréé, les honoraires s'élèvent à 14.000 EUR (2015 : 0 EUR).

NOTE 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements non encore échus sur des loyers et leasings restant à payer s'élèvent à respectivement 2.191.921,48 EUR et 139.531,47 EUR à la date de clôture.

Des garanties bancaires concernant des locations immobilières ont été accordées au LIST pour un montant de 649.679,96 EUR.

NOTE 19 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le LIST n'a pas connu d'événement significatif postérieur à la clôture.

